

**AVALIATION
DES
PLATES-FORMES
DE
DAKAR
ET
BEIJING**

**LES FEMMES EN L'AN 2000: "EGALITÉ ENTRE
LES SEXES, DEVELOPPEMENT ET PAIX VERS
LE 21ÈME SIÈCLE".**

1. Aperçu général

Le présent rapport prétend présenter les principales réalisations effectuées pour l'implémentation de la plate-forme d'action de Dakar et Beijing.

L'Angola a adhéré à cet instrument international où elle garantit son effectif exécution, tout en valorisant les efforts pour le progrès des femmes, et promouvant une politique d'action et visible d'intégration de perspective de genre, dans l'accomplissement et évaluation de tous les programmes et projets.

À cet effet, pour accomplir les orientations de Beijing, d'où est donné une grande responsabilité aux gouvernements pour jouer un rôle prépondérant pour la coordination, accompagnement et évaluation des projets obtenus par la situation des femmes.

Par conséquent, il a été créé le Ministère de la Famille et Promotion de la Femme, organe du Gouvernement chargée de définir les politiques, stratégiques, programmes et projets de développement pour la promotion de la femme, aussi bien pour l'unité et la cohésion des familles.

Et pourtant, l'exécution de ces orientations bien que de la responsabilité du Gouvernement, dépend aussi d'autres institutions politiques, privées et des Organismes Non Gouvernementaux.

Pour cet effet, les programmes suivant sont en cours:

1. Conseil de Famille: rencontres périodiques des conseils provinciaux pour définir la politique familiale nationale.
2. Journée de la semaine de la femme rurale: forum national pour la définition des programmes visant à bénéficier la femme rurale.
3. Préparation de la phase d'expérience du programmes de Micro-Crédit: actions de sensibilisation du groupe bénéficiaire (familles rurales des zones agricoles).
4. Consolidation des mécanismes de coordination avec les partenaires:
 - Rencontres régulières avec les points focaux des Ministères pour échanger les informations de genre.
 - Accompagnement de la création de la Fédération Nationale des Femmes Entrepreneuses.
5. Campagne sur la violence contre la femme:
 - Réalisation des palestres, séminaires, débats, workshops en collaboration avec le Réseau des Femmes Angolaises et les ONG's.
 - Appui aux centres de conseils juridiques.
 - Étude sur la violence contre les femmes en Angola.
6. Formation en genre: Cours de formatrices nationales en genre.
7. Project ANG/97.P03- Appui en genre et promotion des femmes.

En ce qui concerne l'implémentation des Plate-formes de Dakar et Beijing, l'Angola a élaboré sa stratégie pour la promotion de la femme jusqu'en l'an 2000, dans laquelle sont présents les principaux domaines de préoccupations du Pays, selon l'ordre de priorités:

1. La participation de la femme aux processus de paix

La femme angolaise est victime de la guerre civile que le pays vit il y a 30 ans, provoquant beaucoup de souffrance, misère et deuil dans les familles.

Malheureusement, les femmes ne sont pas invitées pour être présentes dans les commissions de négociations.

De toutes les façons, diverses manifestations sur lesquelles les femmes de tous les âges, classes

pour la paix, formant un grand mouvement qui a permis de pressioneer le Gouvernement à faire écouter leur message sur les questions de la guerre et de la paix.

Par conséquent, la création de "l'Association Racines de Paix" est un organisme non gouvernemental, volontaire, non partidair, qui n'ont pas des intérêts lucratifs et englobe les femmes qui luttent pour la paix en Angola et dans le monde.

Son objectif social fondamental est le développement des actions pour la consolidation de la paix et la reconstruction nationale, à travers l'éducation de la paix.

2. La femme et la pauvreté

En Angola, 67% de la population vit en bas de la ligne de la pauvreté. Elle n'a pas accès aux services de base de l'assainissement et protection de la santé primaire; la pauvreté constitue aujourd'hui un des fléaux du pays.

La guerre qui continue dans le pays jusqu'à présent, et est le facteur principal de génération et l'expansion de la pauvreté, puis désarticulant complètement les systèmes économiques et productifs du pays, avec la conséquente rupture socio-familiale principalement en milieu rural.

La croissance du secteur informel dans l'économie de l'Angola représente aujourd'hui une réalité inégalable, car son encadrement politique demande beaucoup d'attention, parce que ce secteur représente une grande partie de source d'emploi et de rendement, surtout pour les populations déplacées du milieu rural par la guerre.

Dans le cadre de la politique du combat à la pauvreté, et sur initiative du Ministère de la Famille et Promotion de la Femme, a été créée une commission multisectorielle, pour élaborer une stratégie et un programme national pour l'implémentation du Project "Micro-Crédit", qui a pour objectif principal, l'encadrement au crédit des classes plus pauvres de la population, en particulier les femmes.

3. L'éducation et la formation de la femme

L'accès à l'éducation est une garantie constitutionnelle pour tous les citoyens, sans discrimination et la société angolaise développe dans le sens de non ségrégation entre homme et femme.

A cet effet, les données officielles sur l'éducation comme les informations des indicateurs multiples, confirme les disparités entre les sexes, à l'accès à l'éducation, considérant les filles désavantagées.

Cette inégalité du passé et du présent indique l'existence de beaucoup des femmes qui ne sont jamais passés sur le banc de l'école. (55,9% des élèves continuent leurs études au delà de la 4^{ème} primaire, soit 38,3% sont des hommes et seulement 17,6% sont des femmes). Avec le temps, on vérifie l'équilibre entre les filles et les garçons.

Actuellement, il n'y a pas d'informations scientifiques qui déterminent par sexe, le taux d'abandon à tout les niveaux d'enseignement.

En général, on vérifie que au fur et à mesure que les objectifs scolaires évoluent dans le système d'éducation et d'enseignement, on constate une diminution pour les filles. Les raisons sont souvent culturelles, économiques et sociales, et spécialement les grossesses et les mariages précoces.

Quand au niveau d'alphabétisation, la situation actuelle est alarmante. L'analphabétisme adulte augmente encore, dû à la paralysation du programme depuis fin 1992 et en tenant compte du retour à la guerre qui empêche l'accès aux zones rurales.

Beaucoup d'adultes ont été inscrits dans les campagnes, principalement dans les zones rurales. Ils ont été plus préjudiciés par le fait que les cours étaient ministrés exclusivement en langue portugaise. Mais actuellement, il existe les expériences d'utilisation des langues nationales aux campagnes d'alphabétisation.

Ce taux d'analphabétisme constitue un des plus graves défis que le pays affronte. L'analphabétisme, comme l'éducation de base, constitue une base pour un apprentissage et

acquisition de connaissance, et donnent les opportunités à l'individu d'obtenir formation, emploi et rendements.

Programme d'Alphabétisation

Periode	Année 1976-1997	Pourcentage
Homme	1.080.580	26,10%
Femme	1.336.514	73,90%
Total	2.417.094	100%

Quand à l'accès à la science et à la technologie, une étude du Ministère de l'éducation révèle que les filles préfèrent encore les domaines d'études comme: la chimie industrielle, l'économie, le droit, la santé et l'éducation au détriment par exemple de l'électricité et de la mécanique.

4. La Femme et la Santé

La loi de base du système national de santé attribue au Ministère de la santé, la compétence de définir la politique et la stratégie de santé, de promouvoir et de contrôler l'exécution, et de coordonner son action avec les autres Ministères.

La même loi définit les principales lignes, notamment les principes d'équité et d'égalité pour la distribution des ressources et l'accès aux soins de santé, priorisant les groupes en risque comme: l'enfance, la maternité, les handicapés et les mutilés de guerre, etc.

Quand à la recherche sur la médecine traditionnelle, un total de 76 ONG's nationaux sont enregistrés comme partenaires travaillant sur le programme de santé au niveau des provinces de: Luanda, Bengo, Kwanza sul, Zaire, Huambo, Bié, Benguela et Moxico.

En ce qui concerne le planning familial, selon les données du MICS (Enquête sur les Indicateurs Multiples), les femmes utilisent les méthodes naturelles pour espacer les naissances comme: allaitement (22,9%) et le calendrier (14,6%). Entre les méthodes artificielles plus utilisées par les femmes, figurent la pilule (22,1%) et les injections (14,9%).

Dans le milieu urbain, 30% des femmes selon l'interview utilisent la pilule, pendant que dans le milieu rural plus de 70% d'espacement sont fait au moyen d'allaitement, calendrier et plantes traditionnelles.

Selon les données du Ministère de la santé en 1991, il y avait 233 centres de santé opérationnelles, sur lesquels 27,8% étaient au service intégral de la santé materno-enfantin et planning familial.

En 1996, on a vérifié un total de 101 unités qui offraient les services de santé materno-enfantin et planning familial en 13 provinces du pays.

Sur le suivi des femmes enceintes et l'enfant: il existe un programme national de suivi, aussi bien comme le programme national de nutrition, financé par l'UNICEF.

On réalise des campagnes d'allaitement maternel, registant 100% des mères qui pratiquent allaitement naturel après l'accouchement.

À Luanda, 77,6% des mères donnent l'allaitement jusqu'à 12 mois et 37,9% à 18 mois, dans le reste des provinces 85% des mères donnent l'allaitement jusqu'à 12 mois et 54% jusqu'à 18 mois.

Entre 1998 et 1999, l'organisation non gouvernementale OMA (Organisation de la Femme Angolaise) avec l'appui du financement du IPPF, a réparé deux infrastructures dans la province de Luanda pour le suivi des femmes enceintes et le service de planning familial.

Cette même organisation (OMA) en collaboration avec le Ministère de la santé au niveau national a capacité 821 sages femmes, car le plus grand nombre était dans les provinces de Mexico, Namibe, Bengo, Huila et-Luanda.

En 1997, le Ministère de la Santé a capacité 1.862 sages femmes et reculant 722 au niveau national avec 40 cours.

Le programme national des sages femmes a comme objectif principal, l'identification et la capacitation des sages femmes sur les questions de base de la santé moderne et distribution des kits. Ce programme compte avec l'appui de l'UNICEF et des ONG's internationaux tels que l'IMC, Médecins sans Frontière, etc...

En ce qui concerne le nombre des médecins dans tout le pays, ce nombre est très insuffisant pour soigner la population, en 1997, le pays a constaté l'existence de 597 médecins pour une population de près de 12.264.000 habitants, et la plus part sont concentré à Luanda (469).

Sur l'éducation en MTS, SIDA et HIV, entre 1985 et avril de 1999, ont été enregistrés 2.086 femmes avec le SIDA et 1758 hommes.

Sete (7) ONG's sont en train de travailler spécialement avec les programmes de maladies sexuellement transmissible (MTS) et le SIDA en collaboration avec le Programme National de la lutte contre le SIDA, notamment:

- L'action pour la vie
- Association de Misericorde et Solidarité de l'Angola
- L'Éducation et l'Information du SIDA (EISIDA)
- Association Angolaise de Lutte contre le SIDA (AALSIDA)
- Groupe d'Activistes Anti-Sida (GAASIDA)
- Fish et Angobeta

En 1994, ces ONG's ont préparé les instruments de base pour l'éducation sexuelle dans les écoles, financé par le FNUAP et l'UNICEF. En 1998, ces ONG's ont constitués un réseau qui s'appelle ANASO.

Il a été crée un centre d'appui aux adolescents, où se réalise leurs activités en information, éducation et communication (IEC) et développement des entretiens dans les écoles de la communauté avec la collaboration des Ministères de la Santé (programme de la santé scolaire), de l'éducation et de la Reinsertion sociale. Ce programme est financé par le FNUAP.

5. La Femme, la Culture et la Socialisation.

Il existe encore quelques pratiques traditionnelles qui peuvent soit directement ou indirectement affecter les enfants de sexe féminin; En Angola, elles ne sont pas tellement graves comme dans d'autres pays et continents.

L'intégration totale de la femme à tous les niveaux et dans toutes les activités dans la société, est une nécessité fondamentale qui doit être satisfait dans le cadre global de l'édification culturelle de la famille et dans les différents procès de socialisation.

C'est pourquoi, le Ministère de la Famille et Promotion de la Femme, a priorisé aussi ce domaine, car l'objectif fondamental est la promotion du statut de la femme dans la société angolaise, éliminant les attitudes et pratiques culturelles basées sur des lois coutumières, reconnaissant et valorisant le rôle de la femme dans les divers procès de socialisation.

À cet effet, il a été crée le Conseil National de la Famille, organe de consultation du Ministère de la Famille et Promotion de la Femme qui a pour objectif principal de analyser la situation sociale et économique des familles, en vue de permettre l'élaboration d'une politique de la famille et de formuler le concept sur la famille en Angola.

Ce conseil est représenté par la société civile, les institutions religieuses, ONG's, Associations et personnes singulières au niveau de toutes les provinces.

6. La Femme, l'Environnement et la Gestion des Ressources Naturelles

D'une manière générale, nous pouvons affirmer qu'il y a eu peu de progrès dans ce domaine, en tenant compte du principe de l'écologie, qui réside dans l'interrelation des êtres vivants et son milieu.

L'instabilité que le pays vit, provoqué par les conflits armés, se traduit négativement sur la population et sur les femmes en particulier, en tenant compte qu'elles sont la majorité de la population (51%), et sont les principales gestionnaires des besoins de base de la famille, parce qu'elles sont en contact permanent avec la nature.

Les effets négatifs de l'environnement sont les migrations des populations rurales vers les villes à cause de l'insécurité, et cela provoque une pression dans les écosystèmes urbains; l'élevation de l'indice de la pauvreté (67% de la population urbaine vit en dessous de la ligne de la pauvreté et 13% de la pauvreté absolue); la déforestation pour l'utilisation du charbon et de la braise pour la plus part des familles; les conditions non favorables à l'assainissement de l'environnement et le bas niveau scolaire, de formation et information des femmes, l'insécurité généralisée dans l'habitat rural. Tout cela provoque une grande pression sur l'environnement, influençant négativement la qualité de la vie.

Quant à la gestion des ressources naturelles, l'Angola possède une base des ressources naturelles très riches et diversifiées. Avec une superficie de 1.246.700 km², une basse densité de la population de 9,6 Hab/km², et une bande côtière riche en ressources pchères, sans oublier les ressources minérales, fluviales et forestières.

Les femmes sont les principales productrices (70-80%) des aliments de base, et garantent également 90% des nécessités en eau et combustible.

Il y a lieu de souligner aussi l'habileté de la femme rurale quant à la commercialisation et transformation des produits agricoles, étant la principale promotrice des échanges et relations commerciales entre la ville et la campagne.

En ce qui concerne l'accès et l'utilisation de la terre, le droit positif angolais n'établit pas la discrimination entre l'homme et la femme.

7. Emancipation Politique de la Femme

La législation angolaise protège la femme du point de vue social, politique et économique. Elle assure la promotion et l'égalité de la situation de la femme. En ce qui concerne son droit et bien-être, pour qu'elle soit présente dans la prise des décisions.

C'est pourquoi, toute la société doit travailler pour promouvoir et implanter les actions qui visent à éliminer la discrimination en faveur de la femme dans les domaines de l'éducation, formation, santé et nutrition, en tenant compte qu'actuellement le nombre des femmes dans l'exercice de fonctions publiques ou politiques est insignifiant.

Faisons un peu une retrospective; en 1992, lors des premières élections multipartistes en Angola, le Parlement ou l'Assemblée Nationale composée de 220 Deputés, dans lesquels siègent 36 femmes contre 184 hommes, et à peine un parti politique a proposé une femme comme candidate à la Présidence de la République.

Avec la formation du Gouvernement d'Union et Reconciliation Nationale (GURN) en 1997, qui était composé de 31 Ministres, dans lequel 4 Femmes Ministres et 42 Vice-Ministres dont 6 Femmes Vice-Ministres.

Au niveau de la Magistrature, il y a nécessité de stimuler la rentrée des femmes dans la carrière de Magistrature, cela pour incier la réposition de l'équilibre dans l'exercice de l'action judiciaire sur la base du principe d'égalité consacré dans la Loi Constitutionnelle.

Actuellement, il existe 187 Magistrats, dont 24 Femmes. Sur les 24 Femmes, 9 sont Procureuses Provinciales adjointes et 15 sont Procureuses Municipales de la République et, encore 13 femmes juges.

C'est pourquoi, il est recommandé des actions positives de la part des partis politiques pour assurer une représentation condigne des femmes. Cela ne veut pas dire qu'il faut nécessairement des femmes dans la politique en nombre signifiant, mais ces femmes doivent représenter les valeurs féminines; femmes qui se préoccupent avec l'impact des politiques des femmes, pour avoir l'égalité de sexe.

8. Les Droits de la Femme reconnus par la Loi; Les Droits Humains et la Violence contre la Femme.

8.1. Les Droits reconnus à la femme.

La Loi Constitutionnelle Angolaise dans son article 18, consacre l'égalité de droit et devoir entre l'homme et la femme, et le principe qui condamne la discrimination sexuelle.

Ce principe a été renforcé lors de la révision constitutionnelle de 1991, qui a consacré le système multipartiste et qui a donné un grand retouche aux principes fondamentaux sur les droits et les devoirs des citoyennes.

Le principe fondamental sur l'égalité se réfèrent à la famille, et consacre un statut où l'homme et la femme sont égaux, jouissant des mêmes droits et devoirs. Ces principes ont été renforcés par la loi générale du travail, le code de la famille et les lois de la sécurité sociale qui consacrent aussi le droit à l'assistance aux maternités.

Ce précepte constitutionnel de l'égalité a aussi de grandes repercussions dans tout le système juridique legal, particulièrement dans les domaines du droit de nationalité, du droit electoral et du droit de partis politiques, du droit du travail, du droit civil et de droit du procès civil et pénal.

Ces principes, du moins sont formels. La femme a le droit au travail, à l'éducation, à la propriété de terre ou à d'autres biens, à l'activité commercial, à l'héritage comme aussi à plaider ou à être traduit en justice sans avoir l'autorisation d'autrui ou tuteur.

Les relations familiales en Angola sont réglées par la loi sur la famille (Code de la Famille) approuvé par la loi n°. 1/88 du 20 Février. Cette loi consacre entre autre, le principe de la protection des enfants hors mariage, une division équitable des tâches et des responsabilités au sein de la famille, ainsi comme l'égalité entre l'homme et la femme dans tous les domaines de la vie familiale (l'éducation des enfants, leurs relations particulières, probleme patrimonial, et aux questions liées aux divorces).

8.2. Les Droits Humains

Les droits de la femme sont aussi reconnus comme droits humains, et parlant concrètement des droits humains, l'Angola fait partie intégral des États signataires de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et elle a ractifié diverses conventions et traités internationales réglant l'application pratique des Droits fondamentaux des citoyens, appliquant la loi constitutionnelle conformément à ces traités.

On constate parallèlement que tous les citoyens sont égaux devant la loi, mais en pratique, il se vérifie une violation aux droits humains dans la société angolaise, soit par manque de connaissance et civisme, soit par ignorance.

8.3. La Violence contre la Femme

La restriction de la liberté, de la dignité et du mouvement constitue en même temps une violation aux droits de l'homme.

Cependant, la violation contre la femme, en échelle croissante dans le monde, est pratiquement et publiquement tolérée. Certains actes de violence pratiqués contre les femmes ne sont presque pas considérés comme crime devant la loi, devant certaines coutumes, devant le public et même par les tribunaux et cela quand ils (les actes de violence) ne sont pas imputés aux propres victimes. Cette situation est fréquente dans tous les pays du monde et peut avoir lieu à la campagne, en ville, à la maison, au service, dans la rue, dans les prisons, et dans les camps des réfugiés.

Elle touche aussi les différentes classes, races, âges et traverse aussi les frontières établis (nationaux) en renforçant en même temps d'autres formes de discrimination et d'oppression.

La violence contre la femme n'est pas un probleme qui touche seulement les femmes pauvres ou du tiers-monde, mais il existe aussi dans les pays industrialisés. Cependant, cette situation est enrichie par d'autres facteurs comme par exemple: la situation des conflits armés, les guerres, la dégradation des valeurs sociales et familiales et surtout par la pauvreté et le manque de biens matériels.

La violence contre la femme dans le monde, peut être considérée comme le resultat de la privation du pain. La plus méchante et commune des formes de violation de droit de la femme

est la violence en toutes ses manifestations, à commencer par la violence des femmes à la maison, le deshonneur, la violation, la mutilation génitale, l'abus sexuel féminin, et parfois la mort.

Aujourd'hui les femmes ont le courage de dénoncer toutes les offenses, les sévices et cela grâce au travail réalisé entre le Ministère de la Famille et Promotion de la Femme, les organisations des femmes, et particulièrement pour la OMA (Organisation de la Femme Angolaise). À cela, durant les années 1998/99, le Ministère a reçu (au niveau central et provincial) et les Centres de Conseils Juridiques de OMA les cas suivants:

Violence	3.550
Duperie	50
Avortement provoqué	30
Détour des mineurs	15
Consommation de drogue	20
Demande de divorce	2.050
Inceste	10
Atribution de la residence familial	1.500
Regulation d'autorité paternel	2.100
Conflit laboral	250

Le Ministère continue à faire le travail de sensibilisation de la population, en réalisant les séminaires, les rencontres, les palestres, les débats, etc...

La publication des articles dans des journaux nationaux relatifs au thème de la violence contre les femmes et le droits humains.

9. Elaboration et Utilisation Généralisée de Données desagregées par Sexe

La situation socio-économique de la femme angolaise constitue une des plus grandes préoccupations du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, avec l'appui du Project ANG.97/P03, il a été crée une Unité Statistique et Recherche avec la capacité d'analyse, recueil et instruction des données desagregées et gardées dans le bureau d'études.

Durant ce project, on a cherché à travailler ensemble avec des partenaires de diverses institutions vocacionées par le recueillement et instructions des données comme par exemple: l'Institut National de Statistique (INE), le Ministère de l'Administration Publique, Emploi et Sécurité Sociale (MAPESS), envers les points focaux dans quelques Ministères, qui font la liaison entre le Ministère de la Famille et Promotion de la Femme, et le Ministère qu'ils représentent.

Cependant, nous pouvons énumérer quelques actions réalisées:

- Politique et méthodologie de recueil de données dans les différents niveaux d'études de l'Institut National de Statistique (INE)
- Différent cours, séminaires et personnes engagées sur l'introduction de la statistique du genre.
- Participation des points focaux dans les différents Ministères pour l'introduction des questions du genre pour le recueil des données.

10. La Femme, l'Information, la Communication et les Arts

En ce qui concerne l'information, la communication et les arts, on peut affirmer que dans ce domaine, il y a peu de développement. Mais on peut citer quelques actions réalisées:

- Le Ministère de la Famille et Promotion de la Femme avec l'appui financier et technique du FNUAP, a crée un centre de données sur les femmes et pour la femme, où l'on fait la récolte de données statistiques.
- On assiste encore a une évolution des programmes de la radio, de la télévision et des entretiens dirigés aux femmes.
- La création d'un organisme non gouvernemental, Association Angolaise des Femmes Journalistes.

- **On assiste aussi à beaucoup d'engagements des femmes dans des associations d'artistes.**

11. La Petite Fille

L'analyse effectuée pour avalier la situation de la petite fille, la femme de demain montre que la situation est complexe, tenant compte du bas niveau de formation et information par rapport au garçon.

La majorité de ces cas sont d'origine socio-politique et militaire et avec la grande charge d'éducation traditionnelle.

En conclusion, la situation de la petite fille est vraiment préoccupante dans notre société.